

**6 OCTOBRE 2003. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30
avril 2003 portant désignation des membres du Comité consultatif de
l'Incendie. - Erratum**

Publié au Moniteur belge du 21 octobre 2003, p. 50994.

Dans l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, il faut lire « L'article 1^{er} 1^o, b), alinéa 4 », au lieu de « l'article 1^{er},
1^o, b), alinéa 1^{er} ».